



Numéro de l'acte	2020-109-PMSF
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-109

FINANCES : Droits de place : Gratuité du deuxième trimestre 2020 aux abonnés du marché hebdomadaire

RAPPORTEUR : Madame Cécile CARON

VU, l'arrêté municipal du 10 janvier 2003 portant réglementation du marché hebdomadaire le mardi matin place Roger Salengro,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2009 adoptant la création de la Commission Municipale du Marché,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2017 fixant les tarifs des droits de place en vigueur sur le territoire de la commune,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2009 relative à l'adoption d'un nouveau règlement du marché hebdomadaire,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2015 relative à la durée de mandat des Représentants des Commerçants dans la Commission extra-municipale du marché,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019 relative à la modification du règlement intérieur et à révision des tarifs abonnés du marché hebdomadaire,

CONSIDERANT que pour faire face à l'épidémie du COVID-19, l'état d'urgence sanitaire, a été déclaré, pour une durée de deux mois sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. En raison de l'interruption des marchés hebdomadaires pendant la période de confinement,

Il apparaît nécessaire d'accorder aux abonnés du marché la gratuité du deuxième trimestre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- D'adopter la gratuité du deuxième trimestre des droits de place pour les abonnés du marché hebdomadaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79**

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.